

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 14 août 2017** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

235-08-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter l'ordre du jour tel que prévu par l'avis de convocation.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

236-08-17

HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - CHEMIN SAINT-EDGAR

Considérant la réalisation par la firme CIMA+, mandatée par la MRC de Bonaventure, du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que des travaux de décohéssionnement sur le chemin de Saint-Edgar y sont prévus à l'année 2;

Considérant la demande d'aide financière déposée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales;

Considérant la réponse positive reçue par la Ville concernant la conception des plans et devis associés aux éventuels travaux;

Considérant les offres de services reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter les offres suivantes:

Firme	Mandat	Montant (avant taxes)
GHD	Étude géotechnique	4 500 \$

ARPO conseil	Groupe-	Plans et devis	18 620 \$
-----------------	---------	----------------	-----------

Les études permettront ainsi de procéder à l'étude géotechnique du secteur visé et d'en produire les plans et devis pour appel d'offres. Le tout est conditionnel à l'appui financier officiel du Ministère à la hauteur de 75 %, représentant 18 204,92 \$ (taxes nettes). Le solde de 25 %, représentant 6 068,31 \$ (taxes nettes) sera assumé par la Ville à même son fonds de roulement.

Il est à noter que ces études portent sur une section de 750 mètres du chemin Mercier contrairement aux 910 mètres indiqués au PIIRL. Les longueurs indiquées dans le PIIRL et dans le formulaire de demande d'aide financière étaient erronées, et ce, tel que confirmé par une professionnelle de la firme CIMA+.

ADOPTÉE

237-08-17

DEMANDE DE FERMETURE DE ROUTE - RALLYE CRAB - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 215-07-17

Considérant la résolution 215-07-17 adoptée le 19 juillet 2017;

Considérant la nécessité pour le Club de modifier les tracés projetés du Rallye X compte tenu de l'état des routes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie de la route du Centre-de-plein-air, le dimanche 27 août 2017, sur une distance approximative de 3 km, ainsi que de la route de la Pré sur une distance approximative de 3 km, pour l'organisation d'un rallye X. La tenue d'un événement du genre étant nécessaire afin de former la relève de ce sport.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leur activité;

De demander au Club Rallye de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile pour cette activité, et ce, tel que précisé au protocole d'entente à intervenir.

Cette résolution modifie par le fait même la résolution 215-07-17.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des remerciements sont adressés à propos des corrections de pavage apportées sur le pont H-A-Leblanc.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 20.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint